

la plus visuelle de ce militantisme. Par tous les temps, ils se rassemblent devant les monuments aux morts afin d'incarner la France. Aujourd'hui, même si le bénévolat demeure important, les salariés de la mémoire ont pris une grande place. Ils sont devenus des acteurs des politiques mémorielles – salariés des musées, des offices du tourisme, des missions mémorielles, des centres culturels, des universités.

LES ADAPTATIONS CONCEPTUELLES

Le concept mémoriel d'Ernest Renan a été confronté à partir des années 1970 à une double évolution. D'abord celle de la diversification de la population française et de l'abandon de l'enseignement du roman national.

Ensuite, la montée de l'intérêt pour les périodes sombres de l'histoire nationale. Les déportés juifs, tziganes et homosexuels, les victimes du génocide arménien, les fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre, les Harkis, les esclaves. Un nouveau concept mémoriel s'est imposé, celui des droits de l'Homme. Ce concept est partout à l'œuvre. Le type de politique mémorielle qu'il produit se différencie du schéma originel d'Ernest Renan. Le président de la République Jacques Chirac l'a défini à l'occasion de la réception du Comité pour la mémoire de l'esclavage, le 30 janvier 2006. Alors qu'Ernest Renan magnifie les héros, Jacques Chirac glorifie les victimes : « Ce travail (de mémoire) nous devons l'accomplir pour honorer la mémoire de toutes les victimes de ce trafic honteux. » Face à Ernest Renan qui préconise le tri mémoriel, Jacques Chirac défend le tout mémoire : « la grandeur d'un pays, c'est d'assumer toute son histoire ». Enfin, alors qu'Ernest Renan redoute les historiens, Jacques Chirac les mobilise : « Nous devons également développer la connaissance scientifique de cette tragédie. »

Cette nouvelle politique mémorielle met en œuvre des outils (dont les procès), des acteurs nationaux nouveaux (les journalistes d'investigation) des « élaborateurs » (les historiens universitaires) et surtout des victimes (les « Morts à cause de [la France] »). Le Souvenir Français qui a vocation à sauvegarder la globalité de la mémoire combattante de la France est confrontée à ces évolutions.

Fidèle à Ernest Renan, il a cependant le devoir de regarder aussi en direction des droits de l'Homme. C'est cette capacité à répondre au présent et à se projeter dans l'avenir que décrit cet ouvrage.

Le contrôleur général des armées (2s), Serge Barcellini,
PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION « LE SOUVENIR FRANÇAIS »

Le logo du Souvenir Français réunit quatre composants qui symbolisent l'engagement du Souvenir Français dans la société française.



SOMMAIRE

130 ans d'Histoire p. 10

La mémoire au quotidien p. 18

Tous partenaires p. 26

Une association vivante et structurée p. 36

Adresses utiles p. 47

130 ans d'histoire

Le Souvenir Français est créé en 1887, alors que la République s'enracine et que la défaite de 1870 se diffuse comme un souvenir dont « on ne parle jamais et dont on se souvient toujours. »

L'association va jouer un rôle essentiel dans le développement de l'esprit de défense et dans l'enracinement mémoriel de la guerre de 1870. Jusqu'en 1914, elle multiplie les créations de monuments et la participation aux cérémonies. Durant la Première Guerre mondiale, elle rend hommage à tous les combattants « Morts pour la France » en apposant des cocardes tricolores sur leurs tombes.

À la suite de cette guerre, Le Souvenir Français fait face à une situation nouvelle. Trois acteurs mémoriels s'imposent : l'État, les communes et les associations d'anciens combattants. Le Souvenir Français devient le partenaire efficace et permanent de ces trois nouveaux acteurs.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La loi du 2 juillet 1915 institue la mention « Mort pour la France ». Cette loi est fondamentale pour la mémoire combattante. En attribuant la mention « Mort pour la France », le législateur donne d'abord une justification au décès des combattants. Ils sont morts pour la Patrie, pour la France. La loi donne aussi des droits aux veuves et aux orphelins, et enfin elle légitime la création des monuments aux Morts où seront inscrits les noms des combattants disparus pendant la guerre.

1887 - 1918 : LE TEMPS DU DÉVELOPPEMENT

Le Souvenir Français est créé par François-Xavier Niessen. Originaire d'Alsace, François-Xavier Niessen s'est installé à Neuilly-sur-Seine quelques années avant la guerre de 1870, où il exerce la profession de précepteur. Il reste très lié à la communauté alsacienne lorraine qui se développe de manière très importante après 1871 à Paris. En 1873, il crée la Société de prévoyance et de secours mutuel des Alsaciens-Lorrains. Il en sera le secrétaire général jusqu'à son décès en 1919. Parallèlement, il élargit ses centres d'intérêt à la sauvegarde de la mémoire des combattants de 1870. À cette date, cette sauvegarde est assurée par deux structures : l'État, qui par la loi du 4 avril 1873



François-Xavier Niessen, fondateur du Souvenir Français (1848-1918).



a encadré la création d'ossuaires et de tombes, et une association catholique « l'Œuvre des tombes et des prières ». Créée par le père Joseph, cette association construit des monuments et des stèles en Allemagne pour sauvegarder la mémoire des prisonniers de guerre français et en

L'ENTRETIEN DES TOMBES MILITAIRES DE 1870

Le 10 mai 1871, la France et l'Allemagne signent le traité de Francfort qui met fin à la guerre de 1870-1871. Dans l'histoire des guerres, ce traité est le premier texte international qui comporte un article engageant les gouvernements à entretenir les tombes des militaires ensevelis sur leurs territoires respectifs. La loi allemande du 2 février 1872 règle la gestion et l'entretien des tombes des deux armées en Alsace-Lorraine et la loi française du 4 avril 1873, ceux des tombes françaises et allemandes dans le reste de la France. 87 396 tombes sont aménagées dans le cadre de cette seconde loi, 37 850 pour des combattants français, 21 876 pour des combattants allemands et 27 661 de manière indifférenciée. Un grand nombre de ces tombes est aujourd'hui sauvegardé par Le Souvenir Français.

La mémoire au quotidien

Tombes de harkis renouvelées à Bias (Lot-et-Garonne).



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Souvenir Français rend hommage aux harkis. Sous ce nom générique sont regroupés de nombreux combattants musulmans qui ont participé à la guerre d'Algérie aux côtés des troupes françaises. Demeurés sur place au moment de l'indépendance, plusieurs dizaines de milliers d'entre eux ont été massacrés. Ceux qui ont été rapatriés en France ont été regroupés pendant des décennies dans des camps d'hébergement. Le Souvenir Français a pris en charge la gestion des tombes abandonnées dans les cimetières de ces communes, en commençant en 2018 par celui de Bias (Lot-et-Garonne).

Depuis sa création en 1887, plus de 10 millions de Français et de Françaises ont adhéré à un moment de leur histoire personnelle au Souvenir Français.

En 2019, l'association rassemble 200 000 adhérents dont 100 000 adhérents directs et 100 000 adhérents associés, regroupés dans 1700 comités locaux. Ce sont ces hommes et ces femmes qui, par leur mobilisation bénévole, font vivre au quotidien la mémoire combattante française.

DES MILLIERS D'INITIATIVES ORGANISÉES PAR LES ADHÉRENTS

Dans le domaine patrimonial

Aucune tombe de «Morts pour la France» ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon.

Cette ambition répond à deux réalités. Dans les cimetières communaux, un grand nombre de tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des combattants «Morts pour la France» est entré en déshérence tant à cause de la suppression des concessions perpétuelles qu'en raison des déplacements géographiques des familles. Signalées à l'abandon, ces tombes sont supprimées et les restes des combattants rejoignent la fosse commune. Ainsi, paradoxalement, l'opinion publique accorde aujourd'hui plus d'intérêt aux restes de combattants anonymes découverts sur les champs de bataille qu'à ceux de combattants connus inhumés dans les tombes familiales. Parallèlement,



Monument aux morts Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis).



sur le territoire national, plusieurs centaines de milliers de stèles et de plaques ont été érigées ou apposées par les associations d'anciens combattants. La disparition progressive de ces associations entraîne l'abandon de ces sites.

Afin de faire face à ce double mouvement, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux mixtes entre le 1^{er} et le 11 novembre, et restaurent de nombreux monuments et plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs, afin de s'adapter au temps présent, Le Souvenir Français a lancé un projet novateur de géolocalisation des tombes de «Morts pour la France», l'application mobile GéoMémoire.

Dans le domaine commémoratif

Aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique local ne doit disparaître.

Cette ambition répond elle aussi à deux défis. Le premier est lié aux journées nationales commémoratives. L'État a créé plusieurs journées nationales commémoratives à la demande d'associations d'anciens combattants et d'associations communautaires.

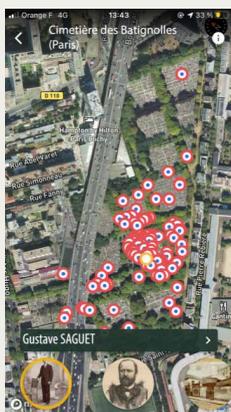


Entretien de tombe.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le choix des noms de rues, avenues, places et ronds-points, sont l'occasion pour les associations mémorielles de s'inscrire dans la vie quotidienne de nos concitoyens ; plus de 500 places et rues portent le nom du Souvenir Français dans 91 départements.



LA GÉOLOCALISATION

Alors que l'État a la responsabilité des tombes des « Morts pour la France » inhumés en sépultures perpétuelles, Le Souvenir Français a « l'ardente obligation » de sauvegarder les tombes de ceux qui sont « Morts pour la France » inhumés en sépultures familiales. Ces tombes sont en effet le croisement d'une triple mémoire :

- familiale, le mort appartient à une lignée familiale ;
- territoriale, le mort est né ou a vécu dans la commune ;
- nationale, il est « Mort pour la France ».

Ces tombes sont des éléments essentiels des chemins de la mémoire de chaque commune de France. Afin d'enraciner ces tombes dans la mémoire locale et permettre leur appropriation par le plus grand nombre et en particulier par les élèves, Le Souvenir Français a lancé un vaste programme de géolocalisation. Dans l'avenir, dans chaque cimetière communal, chaque visiteur pourra suivre le parcours des tombes des « Morts pour la France » et découvrir sur son téléphone portable ou sur sa tablette le destin de chaque combattant.



Si cinq journées ont été créées entre 1919 et 1954, neuf l'ont été de 1993 et 2019. Ces journées commémoratives nationales rassemblent essentiellement ceux qui sont liés par leur histoire personnelle à l'événement commémoré. Or, le nombre de ces témoins (résistants, déportés, combattants d'Indochine, combattants d'Algérie...) diminue. La question du maintien d'un calendrier commémoratif national aussi dense est aujourd'hui posée.

Toujours mobilisés pour ces journées nationales, les adhérents du Souvenir Français (et les porte-drapeaux de l'association) se concentrent particulièrement sur les journées du 8 Mai, du 14 Juillet, du 11 Novembre et sur les cérémonies du 1^{er} Novembre.

Le second est lié aux cérémonies locales. La majorité a été créée par les associations d'anciens combattants en liaison avec les autorités municipales dans les communes de France : journée commémorative de la libération d'une commune, souvenir d'un combat de résistants, d'une rafle, hommage à un héros local... L'éloignement des faits commémorés rend plus difficile la mobilisation populaire. Progressivement, ces journées locales disparaissent, ce qui constitue une perte mémorielle, car elles constituent des moments essentiels du partage de l'histoire locale.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Depuis 2016, chaque année, Le Souvenir Français s'est doté d'un parrain : la Patrouille de France en 2016, l'Académie française en 2017, les associations regroupant des titulaires d'ordres nationaux en 2018. En 2019, le choix s'est porté sur Jacques Perrin, acteur majeur dans les films de Pierre Schoendoerffer : *La 317^e Section*, *Le Crabe tambour*, *L'Honneur d'un capitaine*, *Là-Haut*. En 2020, ce fut Jean Lebrun Historien et journaliste et, en 2021, Philippe Claudel, écrivain (*Les Âmes grises*, *Le Rapport de Brodeck*, prix Goncourt des lycéens) et réalisateur (*Il y a longtemps que je t'aime*, César du meilleur premier film en 2009).

LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES VOYAGES SCOLAIRES SOUTENUS PAR LE SOUVENIR FRANÇAIS

1

Verdun



2

Plages du Débarquement à Arromanches



3

Auschwitz



4

Paris



5

Le Struthof



6

Le Camp des Milles



7

L'Alsace (Strasbourg)



8

Oradour-sur-Glane



9

Le Mémorial de Caen



10

La Somme (Albert-Péronne)



LA SECONDE VIE DES DRAPEAUX : UN PROJET NOVATEUR

Le drapeau est la marque symbolique de chaque association d'anciens combattants et victimes de guerre. Chaque association nationale, départementale, cantonale ou communale possède son drapeau. Dans les années 1960, plus de 100 000 drapeaux sortaient chaque année devant les monuments aux morts. La disparition progressive des associations d'anciens combattants, dont le recrutement est essentiellement générationnel, entraîna la disparition des drapeaux. Ceux-ci rejoignaient au mieux les mairies (où ils finissaient quelquefois dans le placard) au pire, ils étaient conservés par le dernier porte-drapeau et on les trouvait souvent en vente sur Internet lors du décès de ce dernier « défenseur ».

Le Souvenir Français a lancé une politique novatrice de dépôt de ces drapeaux dans les établissements scolaires. Sous la dénomination de « Seconde vie des drapeaux », ils y sont déposés pour trois ans. Installés de manière visible dans les halls d'accueil des établissements, ils sortent au moins deux fois par an, portés par une garde d'honneur scolaire, les 8 Mai et 11 Novembre.

SAVIEZ-VOUS QUE...

À l'occasion du 75^e anniversaire de la libération de Rome par les troupes du général Juin, le collège Boris Vian, situé dans le XVII^e arrondissement de Paris, en raison de sa proximité avec la place du maréchal Juin, a accueilli le drapeau de l'association dissoute des anciens du Corps expéditionnaire d'Italie, donnant ainsi une seconde vie à ce drapeau.